



Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Culture & Tourisme.- Subsidés de fonctionnement 2024 à plusieurs associations.- Montant total : 84.850,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 84.850,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Queens" ;
- 2.000,00 EUR à l'asbl "Au Kalme" ;
- 2.000,00 EUR à l'asbl "Bruxelles nous Appartient" ;
- 75.000,00 EUR à l'asbl "KunstenFestivaldesArts" ;
- 850,00 EUR à l'asbl "L'Estampille, espace-rencontre".

Annexes :